

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

La participation à cette manifestation cyclotouriste est proposée à toute personne affiliée ou non à une fédération. L'organisateur a conclu une assurance qui garantit :

- sa responsabilité civile à l'égard des participants (dommages corporels et matériels),
- la responsabilité des participants entre eux (dommages corporels uniquement)

ARTICLE 2 :

Les mineurs de plus de 16 ans non accompagnés doivent être munis d'une autorisation parentale. Les moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

ARTICLE 3 :

Chaque participant doit observer les dispositions du Code de la Route et de la réglementation de la circulation, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Il doit suivre les injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient lui donner dans l'intérêt de la sécurité ou de la circulation publique. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

ARTICLE 4 :

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée que dans le cadre du droit commun. Il est rappelé que, en vertu de la loi et de la jurisprudence :

- la responsabilité pénale de l'organisateur ne peut être engagée que s'il intervient dans la réalisation de la faute ou s'il la provoque
- l'organisateur n'est civilement responsable que si la faute puise ses racines dans l'organisation même de la manifestation.

ARTICLE 5 :

Chaque participant doit avoir sa propre assurance individuelle accident. Il est garanti en responsabilité civile par l'organisateur.

ARTICLE 6 :

En apposant sa signature sur le bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

ARTICLE 7 :

Sous le contrôle de LOISIRS 82 l'inscription est gratuite pour tous les participants dûment inscrits.

ARTICLE 8 :

Les participants non-inscrits légalement à cette randonnée ne pourront se trouver sous le couvert du club organisateur et pourront si besoin est, faire l'objet de poursuite pour participation illicite à une manifestation sportive mettant en jeu la sécurité des participants.

ARTICLE 10 :

En participant à la manifestation Fête du Vélo, vous acceptez que l'organisation puisse utiliser votre image (photos, vidéos) pour la promotion et la diffusion, sous toutes ses formes (vidéo, journaux, photos papier, Internet...). Tout désaccord à cette clause, doit être demandé par courrier, à Loisirs 82.

INFOS PRATIQUES

Les participants doivent se trouver sur le point de rassemblement qu'ils ont choisi à l'heure indiquée pour retrouver le groupe, et prendre le cours de la randonnée.

Le parcours est non fléché.

La vitesse moyenne sera plus élevée en début de parcours (entre 22,5 et 25 km/h) jusqu'à Montricoux et sera atténuée à partir de St-Etienne-de-Tulmont afin de permettre à tout le peloton de poursuivre le même rythme. À partir du collège Olympe de Gougues à Montauban, le parcours en ville sera encadré par les services municipaux.

Un véhicule assistance suivra le groupe des participants (mais prévoir le nécessaire de réparation en cas de crevaison).

Fête du Vélo

BULLETIN D'INSCRIPTION

Samedi 4 juin 2016

Randonnée à bicyclette organisée par LOISIRS 82 et la ville de Montauban

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone :

E-mail :

F.F.C.T. FFC UFOLEP FSGT Individuel

Nom du club (en toutes lettres) :

Localité :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....(nom et prénom)

autorise mon fils, ma fille, ci-dessus nommée à participer à la randonnée cyclotouriste du 4 juin 2016.

Date :

Signature :

5 km collège Olympe de Gougues 15 km St-Etienne 20 km Nègrepelisse

30 km Montricoux 40 km Cirque de Bône 45 km St-Antonin 55 km Caylus

65 km Parisot 70 km jonction 82/12

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom, Prénom et adresse :

.....Tel.....

Je, soussigné(e), déclare accepter, dans son intégralité, le règlement de la Randonnée.

Date :

Signature :

Adresser à : LOISIRS 82 - 3, rue Cyprien Portal 82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 66 15 58 - 06 11 45 23 41 - 06 16 13 62 33 | E-mail : andre.perget@wanadoo.fr
À RENVoyer AVANT LE 30 MAI 2016

Fête du Vélo
4 Juin 2016
"Vivez votre étape du Tour"

RANDONNÉE CYCLOTOURISTE À ÉTAPES
Départs de 7h45 à 11h à différents points
sur le tracé de la 6^e étape du Tour de France 2016



PROGRAMME

En préambule du passage du Tour de France 2016, la ville de Montauban et le club Loisirs 82 vous proposent une randonnée cyclotouriste pour parcourir les derniers km de la 6^e étape. Des points d'étape réguliers permettront de rejoindre le peloton quand vous le souhaitez et ainsi d'ajuster la difficulté de l'épreuve à votre envie.

Inscriptions obligatoires, ouvertes jusqu'au lundi 30 mai 2016.

Bulletins d'inscriptions à retourner dûment complétés à Loisirs 82 par courrier ou mail (voir adresses ci-contre).

Informations complémentaires au 06 11 45 23 41

Km	Points de rassemblement	Horaire de passage et de rassemblement
70	Borne en pierre indiquant la limite 82/12 sur D.926	7h45
65	Parisot : parking en bordure de la D926	7h55
55	Caylus : av du 8 mai 1945 sur D.19 (en bordure du lac)	8h20
45	St-Antonin-Noble-Val : place sur D.19 - chemin des Neuf Pierres	8h45
40	Hauteurs de St-Antonin : parking du point de vue sur le cirque de Bône	9h00
30	Montricoux : Chemin de Ronde devant la salle des fêtes (carrefour D.964/D.964/D.78)	9h30
20	Nègrepelisse : giratoire du kiosque de l'office de Tourisme sur D.115	10h00
15	St-Etienne-de-Tulmont : giratoire sur D.115	10h20
5	Montauban Le Ramierou : 570 Rue du Ramierou, parking du collège Olympe de Gougues	11h00
0	Montauban : cours Foucault	11h30

